

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 FEVRIER 2013

EGLISE : PROGRAMME REFECTION COUVERTURE

L'Eglise fait partie du patrimoine communal qu'il convient de préserver. Malgré un entretien assuré ponctuellement, l'état actuel de la toiture s'est dégradé et nécessite une réfection sérieuse. Après contrôle, les désordres dans la couverture ont pour conséquences des infiltrations sur la voûte. Les fuites tombent sur celle ci et la fragilisent.

Le programme de travaux concernant la réfection de la couverture de l'Eglise est estimé à 45 000 € HT et pourrait se décomposer en 3 tranches par ordre d'urgence :

- Chœur, sacristie et 2 chapelles côté Est estimé à 22 700 € HT à réaliser en 2013
- Nef et chapelle côté Nord + 2 tourelles estimé à 14 000 € HT à réaliser en 2014
- Nef et chapelle côté Sud estimé à 8 300 € HT à réaliser en 2015

Le Conseil Municipal décide :

- 1°) d'engager ces travaux de réfection de la couverture de l'Eglise avec une réalisation en plusieurs tranches.
- 2°) de solliciter une subvention au Conseil Général dans le cadre de la restructuration des édifices religieux non protégés.
- 3°) de solliciter une subvention de l'Evêché et de solliciter la Fondation du Patrimoine pour rechercher des fonds privés.

AVENUE DES LILAS ACCESSIBILITE ET CARREFOUR 2EME TRANCHE

DEMANDE SUBVENTION DETR ET AMENDES DE POLICE

Le Conseil Municipal a validé le projet de sécurisation du carrefour St Mathurin RD 217/225 et mise en accessibilité avenue des lilas 2^{ème} tranche

Le projet prévoit des travaux d'élargissement de trottoirs, de dépose et pose de nouvelles bordures à la bonne altimétrie permettant de corriger l'excès de dévers. Enfin, un plateau surélevé avec rampes d'accès est prévu au carrefour. L'ensemble de ces nouveaux dispositifs permettra d'améliorer à la fois la sécurité routière, l'accessibilité avec le prolongement de la zone 30 jusqu'au carrefour. Le montant total estimatif de cette 2ème tranche s'élève à 94 000 € HT honoraires inclus.

Le Conseil Municipal décide

- ▶ de valider le projet de sécurisation du carrefour du carrefour RD217/RD225 et mise en accessibilité de l'avenue des Lilas 2^{ème} tranche pour un montant estimé à 94 000 € HT
- ▶ de solliciter une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux) au titre de l'accessibilité
- ▶ de solliciter une subvention au titre des Amendes de police (25% sur dépense maximum de 40 000 € HT)

ACQUISITION TRACTEUR RENAULT

Vu le devis élevé de réparation du tracteur International 856 AXL, le Conseil Municipal décide de ne pas le réparer et de faire l'acquisition d'un nouveau tracteur : Renault Pales 220 datant de 2005 d'une puissance de 55 CV totalisant 400 heures et équipé d'une fourche avec godet pour un prix de 22 300 € HT soit 26 670,80 € TTC auprès des établissements MOLLE de LANTENOT (70)

REPRISE TRACTEURS INTERNATIONAL ET FORD

Vu l'acquisition d'un nouveau tracteur, le Conseil Municipal décide de valider la reprise des 2 anciens tracteurs de la Commune :

- FORD 4600 datant de 1978 pour un montant de 2 000 €
 - INTERNATIONAL 856 AXL datant de 1986 pour un montant de 2 500 €
- ce qui représente une reprise totale de 4 500 €.

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES FONCTIONNELLES

La Communauté de Communes du Pays de Mayenne a missionné EFETudes, en 2011, pour un recensement des zones humides fonctionnelles (*sol hydromorphe avec végétation hygrophile*), demandé par le SAGE Mayenne (schéma d'aménagement et de gestion des eaux).

Pour la Commune de ST BAUELLE, l'inventaire a été réalisé en 2012. Lors de la réunion de validation qui s'est déroulée en janvier 2013, une cartographie des résultats a été transmise au groupe de suivi communal. Le rapport définitif sera remis en mars 2013.

Le Conseil Municipal décide de valider la cartographie des zones humides fonctionnelles de la commune qui devra être intégrée au document d'urbanisme lors d'une prochaine révision.

ECOQUARTIER : VENTE PARCELLE N°22

Le Conseil Municipal décide de vendre la parcelle n°22 de l'éco-quartier « Le Champ de la Lande » cadastrée section B numéro 1631 pour une surface de 502 m² à M. MESLET Michel au prix de 28 614 €, de charger la SCP RAOUL et CADET Notaires à MAYENNE de rédiger la vente.

CONTRAT ASSURANCE PERSONNEL COMMUNAL : RENOUELEMENT

La Commune dispose d'un contrat auprès de la Sté Groupama pour l'assurance du personnel communal titulaire prenant en charge le traitement des agents en cas d'arrêt de travail pour maladie, accident, maternité, mais aussi en cas de décès le versement d'un capital, remboursés à la Commune.

Le Conseil Municipal décide d'accepter la modification du contrat d'assurance du personnel communal avec Groupama avec un nouveau taux de 4,44 % et avec une date d'échéance au 31 décembre 2013.

CONTRAT ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE

Le contrat multirisque de la Commune ne comportant pas de protection juridique, le Conseil Municipal décide de souscrire à un contrat de protection juridique avec option biens donnés en location et option conflit relatifs aux procédures d'expropriation auprès de CFDP Assurances pour un montant de 702 € par an et autorise le Maire à signer le contrat.

CLOTURE ECO QUARTIER CHAMP DE LA LANDE

A l'achat du terrain du terrain pour le lotissement du Champ de la Lande, il avait été convenu avec le vendeur que la Commune réalise une clôture de 700 m le long de sa propriété. Il reste 300 m de clôture à réaliser.

Le Conseil Municipal décide d'accepter la proposition de Maine Ateliers afin de terminer rapidement cette clôture pour un montant de 1 563,00 € HT

REVISION DES LOYERS 2013

Les contrats de location des locatifs prévoient une possibilité de révision des loyers chaque année en application de la variation de l'IRL (indice de révision des loyers).

Vu la conjoncture actuelle difficile en matière de pouvoir d'achat, et vu le montant déjà dans la moyenne du marché, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les loyers pour l'année 2013 sauf pour le salon de coiffure et le cabinet médical.

CANTINE SCOLAIRE : ANALYSES BACTERIOLOGIQUES

Afin de respecter la réglementation, la Commune est tenue de réaliser des analyses bactériologiques sur les différents plats servis à la cantine scolaire, ainsi que des analyses de surfaces des plans de travail pour vérifier l'hygiène.

Le Conseil Municipal décide d'accepter la convention avec le Laboratoire Départemental d'analyses de Laval pour un montant de 366,10 € HT pour l'année 2013

PROJET EMPLOI D'AVENIR

Les emplois d'avenir ont pour objet de faciliter l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes sans emploi âgés de 16 à 25 ans. Une aide pour le recrutement sur ces emplois peut être attribuée aux collectivités territoriales à hauteur de 75 % du SMIC. Pour les collectivités locales, le contrat de travail associé à un emploi d'avenir ne peut être qu'à durée déterminée. Il est conclu pour une durée de 36 mois sauf dérogation.

Le poste pourrait être mutualisé avec le SISAC et la commune de CONTEST.

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

La réforme des rythmes scolaires suscite beaucoup d'interrogations. Pour l'instant peu de réponses. Les grandes lignes de la réforme : des journées de 5h30 maximum, des demi-journées de 3h30 maximum, 24 heures d'enseignement réparties sur 9 demi-journées (donc école le mercredi matin), pause méridienne de 1h30 minimum, mise en place d'Activités pédagogiques complémentaires par groupes restreints

La réforme entre en vigueur en septembre 2013. Toutefois, si la Commune souhaite différer sa mise en place, le Conseil Municipal a jusqu'au 31 mars 2013 pour demander une dérogation et le report à septembre 2014.

Avant de prendre cette décision, le conseil municipal décide de recueillir l'avis des enseignants, du conseil d'école, des parents, des associations, des partenaires concernés et enfin de l'ALSH et des personnels communaux.